

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER
DE L'ENVIRONNEMENT CHARGÉ DU PLAN CLIMAT,
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL *Mbec*



Libreville, le 14 FEV. 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT &
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

N° 0189 /MEFMEPCODDPAT/SG/DGEPN/MR *Rel*

Le Ministre
A
Madame la Secrétaire Exécutive
de la Convention de Minamata sur
le mercure
Genève

Objet : Désignation d'un Point Focal National
de la Convention de Minamata sur le mercure pour le Gabon

Madame la Secrétaire Exécutive,

Le Gabon est pleinement engagé dans la protection de l'environnement et de la santé humaine face aux effets néfastes de l'utilisation du mercure.

Dans ce cadre, il me plaît de vous indiquer qu'en complément des informations identifiées dans le rapport initial pays et dans le plan d'action, le Gabon conduit sectoriellement des études dont les résultats préliminaires montrent une utilisation du mercure qui pourrait altérer la qualité des eaux de surface.

Aussi, afin de renforcer notre action, j'ai l'honneur de porter à votre attention, la désignation du **Dr Jean Hervé MVE BHE**, Directeur Général des Ecosystèmes Aquatiques, en qualité de Point Focal de la Convention et, sollicite une conférence téléphonique avec vous afin de vous partager les perspectives de collaboration avec la Convention.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Secrétaire Exécutive**, l'expression de ma considération distinguée.



Pr Lee J.T. WHITE